

## Soins à domicile

- Nous souhaitons tous demeurer dans notre appartement dans lequel nous avons nos habitudes, nos souvenirs. Vous avez votre chambre, votre salle de bains, votre intimité.
  - Les soins à domicile sont facturés en fonction du temps passé (prestations fournies par une aide-soignante ou une infirmière au domicile du patient). Si l'aide-soignante est malade, une autre collaboratrice la remplace pour donner les soins. Si personne ne pouvait vous donner les soins, ce qui est très rare, aucune prestation de soins ne vous serait facturée.
  - En cas de besoin (chute, malaise), le Sécutel, un système d'alarme sous forme de montre ou de collier permet d'alerter les proches, voisins ou les amis qui viendront à votre aide. Si vous êtes malade la nuit, le médecin de garde peut-être appelé à votre chevet. En cas d'urgence, vous pouvez appeler une ambulance.
  - Le maintien à domicile coûte moins cher que le placement en EMS en particulier grâce à l'aide des proches (parents, voisins, amis). L'allocation pour impotent vous aide si vous avez besoin d'engager une personne pour vous déplacer, faire les courses,...
  - Pour permettre aux proches qui vous entourent de se reposer, vous pouvez faire un court-séjour en EMS (30 jours par an au prix de Fr. 60.- par jour).
-

## Placement en EMS

- Peu d'entre nous souhaitent vivre en collectivité avec les règles propres à une institution et dans une chambre à partager avec un autre malade. Vous n'avez pas le choix de l'EMS. Il n'y a pas possibilité de réserver un lit pour le jour où....
- Les assurances maladie paient à l'EMS un forfait pour les soins ambulatoires (les mêmes que vous pouvez avoir à domicile). Le canton complète ce forfait de soins. Si par manque de personnel en EMS, vous ne recevez pas tous les soins, la totalité du forfait sera encaissé par l'EMS qui pourra faire un bénéfice.
- La nuit, il n'y a qu'une veilleuse (aide soignante, voire une étudiante) pour quarante pensionnaires. L'infirmière de piquet doit pouvoir atteindre l'EMS 35 minutes après l'appel téléphonique. Il n'y a pas de médecin de garde, ni la nuit, ni le jour. Rares sont les cas qui nous ont été rapportés où le service de garde médicale a été appelé au chevet d'un pensionnaire.
- Le coût moyen d'une journée d'EMS tous payeurs confondus (pensionnaire, assurance maladie, prestations complémentaires et Canton) est de Fr. 288.20 par jour ou Fr. 8'760 par mois ou Fr. 105'120 par an. Si vous bénéficiez de l'allocation pour impotent, celle-ci vous sera facturée par l'EMS en supplément sans justificatif.